FICHE TECHNIQUE

BIOCIDE TP10

PYROX AC ANTIMOUSSE TOITURE

NATURE CHIMIQUE

- Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-18 diméthyles, chlorures : 62,7 g/l
- Tensio actif non ionique
- Essence parfumante

CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

Aspect	: liquide
Couleur	: jaune
Odeur	: citronnelle
pH à l'état pur	: 7,8 ± 0,2
Densité à 20°c	: 1,000 ± 0.005
Solubilité	: totale dans l'eau

USAGES ET PROPRIETES

PYROX AC **ANTIMOUSSE TOITURE** détruit radicalement les algues, mousses, lichens présents sur les supports suivants : tuile, ardoise, brique, carrelage, béton, pierre, bois traité, matériau composite, etc.
Sols, murs, toitures, balcons, terrasses, fontaines, bassins, dalles de jardin, clôtures, monuments, sculptures, coques de bateau, courts de tennis, stores traités avec PYROX AC **ANTIMOUSSE TOITURE** retrouvent leur aspect initial. Le composé cationique halogéné empêche la croissance des végétaux des embranchements des bryophytes et des thallophytes. Ils meurent ainsi par asphyxie. Le tensio actif non ionique favorise leur décollement du support. Grâce à son pouvoir mouillant, PYROX AC **ANTIMOUSSE TOITURE** pénètre dans les moindres interstices des matériaux.

MODE D'EMPLOI

Pulvériser ou épandre le produit dilué dans l'eau à raison de 1 litre d' **ANTIMOUSSE TOITURE** pour 9 litres d'eau, par temps sec de préférence. Laisser agir sans frotter puis attendre 5 à 7 jours soit le temps suffisant pour que les végétaux deviennent bruns. Eliminer les résidus par brossage puis rincer à l'eau.
POUVOIR COUVRANT : 1 litre d'**ANTIMOUSSE TOITURE** dilué dans 9 litres d'eau permet de traiter 200 m^2.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

- Ne pas mélanger à d'autres produits.
- Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.
- Respecter les précautions indiquées dans le paragraphe «Etiquetage hygiène et sécurité ».
-
- Ne pas mélanger aux eaux de bassins et fontaines (traiter ces surfaces lorsqu'elles sont vides ou en arrêt de fonctionnement).
- L'emballage, vide ou contenant encore du produit, doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Ne pas rejeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.
- En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Consulter le centre antipoison le plus proche.

STOCKAGE

Stocker le produit dans son emballage d'origine à l'abri de la lumière et à une température comprise entre 5° et 30°C.

ETIQUETAGE HYGIENE ET SECURITE

Symbole irritant, dangereux pour l'environnement
R38 : Irritant pour la peau.
R41 : Risque de lésions oculaires graves.
R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S28 : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
S36/37/39 : Porter un vêtement de protection, des gants de ménage et un appareil de protection des yeux (lunettes) estampillés CE.
S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales et la fiche de données de sécurité.

TRANSPORT ADR/RID

Carton de 12 X 1 L et Carton de 2 X 5 L :
Exemption (quantité limitée LQ7)
Sur le colis :
Étiquette d'exemption UN 1760

- ONU : 1760
- Désignation officielle : liquide corrosif, N.S.A, chlorure de benzalkonium
- Classe : 8
- Groupe d'emballage : III
- Etiquette : 8
- Code danger : 80
- Catégorie : 3

CONDITIONNEMENTS

⇒ Carton 12 x 1 L ⇒Carton 2 x 5 L

- Formule déposée au centre antIpoison de NANCY. Tél : 03.83.32.36.36
- Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information.

Elles ne sauraient toutefois engager notre responsabilité quant aux dommages ou dégâts résultant d'une mauvaise utilisation du produit.
Date de création : 14/06/1995
Date de révision 6 : 24/10/2007

code : ANTMO